ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

égalité professionnelle

Question au Gouvernement n° 1247

Texte de la question

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES-FEMMES

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Levy, pour le groupe UMP.

Mme Geneviève Levy. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle.

L'année dernière, le Président de la République soulignant que la mixité est une force de transformation et de rénovation de notre société, avait fixé un objectif d'égalité entre les hommes et les femmes, enjeu économique car l'égalité professionnelle est facteur de croissance et d'efficacité.

Dès lors, une politique volontariste devait être mise en oeuvre. Vous avez, vous-même, madame la ministre, appelé au dialogue social sur ce sujet. C'est dans ce contexte, qu'un accord national interprofessionnel en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes sera officiellement formalisé et signé ce soir à l'unanimité par l'ensemble des partenaires sociaux.

Pouvez-vous nous préciser en quoi cet accord favorisera la mixité et l'égalité professionnelle dans le monde du travail ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle.

Mme Nicole Ameline, ministre de la parité et de l'égalité professionnelle. Oui, madame la députée, l'économie moderne a besoin de toutes les forces et de tous les talents !

Si l'égalité professionnelle est d'abord la réponse à l'exigence de justice sociale, elle est aussi, et de plus en plus, facteur de croissance et de dynamisme économiques. C'est avec les partenaires sociaux que nous sommes entrés dans la culture du changement. L'accord auquel vous faites référence est extrêmement important. C'est d'abord la victoire du dialogue social. C'est aussi l'affirmation que progresser sur l'égalité, c'est favoriser l'emploi et agir sur les leviers principaux du changement.

Mme Huguette Bello et Mme Chantal Robin-Rodrigo. Combien y a-t-il de femmes au Gouvernement ?

Mme la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle. L'égalité professionnelle était jusqu'à présent un droit proclamé, mais qui n'avait pas de traduction concrète pour les millions de femmes françaises au travail. Aujourd'hui, nous entrons dans la concrétisation de l'égalité en agissant sur les leviers de la modernité : mixité des emplois, décloisonnement social et éducatif dont notre société a besoin,...

Mme Huguette Bello. Comme au Gouvernement ?

Mme la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle. ... revalorisation des carrières et des salaires, prise en compte de la maternité considérée non plus comme un handicap sur le plan professionnel, mais comme un épanouissement, une chance et un enrichissement pour tous, et singulièrement lorsqu'on est une femme et que l'on veut faire carrière dans l'entreprise.

Cet accord sera complété par des mesures spécifiques qui figureront dans la loi de mobilisation pour l'emploi

afin d'accompagner ce changement social. Nous entrerons ainsi dans une ère nouvelle d'égalité professionnelle concrète entre les femmes et les hommes, nécessaire à la démocratie comme à l'économie. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : Mme Geneviève Levy
Circonscription : Var (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1247
Rubrique : Femmes
Ministère interrogé : parité
Ministère attributaire : parité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 avril 2004
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 avril 2004